



CREDIT LYONNAIS

Le 13 février 2003

**Avenant n° 1 à l'ACCORD du 13 SEPTEMBRE 2000
relatif à la REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Entre le CREDIT LYONNAIS
représenté par Monsieur Jérôme Brunel
Responsable de la Direction des Relations Humaines et Sociales du Groupe

et la C.F.T.C.
représentée par Madame Marie-Claude BELLEGUIC

F.O.
représentée par Monsieur Sébastien BUSIRIS

le S.N.B.
représenté par Monsieur Fernand VIDIS

